

CONSEIL DE QUARTIER DU 28 NOVEMBRE 2017

L'OLY / LA GLACIERE

(Centre social Aimé Césaire)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 20h30 :

Moïse KNAFO

Conseiller Municipal délégué en charge des nouvelles technologies et de la fibre optique

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

- 1/ La Ville à 30km/h (présentation par le cabinet Iter, mandaté par la Ville pour conduire une étude de circulation sur la commune)
- 2/ L'aménagement du cœur de ville
- 3/ Questions diverses

LA VILLE A 30

QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

- Que dit le Code de la route ?

« Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.» (Article R.110-2)

- A 30 km/h :
 - Le champ de vision s'élargit
 - La distance de freinage se réduit
 - Le risque d'accident mortel diminue

LES AVANTAGES DE LA ZONE 30

- Une amélioration du cadre de vie :
 - Diminution de la pollution et des nuisances sonores
 - Une opportunité de repenser le partage de l'espace public avec des aménagements de qualité
- Un temps de parcours identique : en ville, la vitesse moyenne constatée est inférieure à 20 km/h

Où AMENAGER UNE ZONE 30 ?

- Dans les rues résidentielles
- Dans les rues commerçantes
- Dans les rues de liaisons inter-quartiers
- Sur les axes de circulation avec une forte densité piétonne

COMMENT AMENAGER UNE ZONE 30 ?

- Rendre les entrées-sorties identifiables
- Mettre en place des aménagements pour diminuer la vitesse
 - Variation de profil (chicanes...)
 - Réduction de la largeur de la chaussée
 - Carrefours en plateau surélevés
 - Priorités à droite

COMMENT FAIRE RESPECTER UNE ZONE 30 ?

- Bénéficier des aménagements qui cassent la vitesse
- Procéder à des contrôles
- Communiquer, informer, faire œuvre de pédagogie

⇒ Une étude de circulation conduite par le cabinet Iter est en cours. Le rapport final et les préconisations formulées seront présentés au printemps.

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE

UN AXE FONDATEUR

- L'ancienne route Royale reliait Paris à la Brie, la Bourgogne, Lyon...
- Montgeron s'est développé autour de cet axe
- Un centre commerçant important
- A partir des années 1960, avec la création de la déviation (RN6), la voie va perdre son importance

L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE NE JOUE PLUS SON RÔLE DE CENTRALITÉ

- La société évolue
 - Les Montgeronnais ne font que passer pour leur trajet domicile/travail.
 - La grande distribution bouleverse les modes de consommation.
 - Internet transforme les habitudes d'achat
- La structure urbaine a changé
 - La ville s'est étendue
 - L'espace ne correspond plus aux besoins de déplacement
 - Les équipements publics dispersés

- Un aménagement urbain daté
 - Des trottoirs trop étroits
 - Des parkings souterrains sous-occupés
 - Un axe de déplacement sans lieu de convivialité

⇒ Aujourd'hui on ne s'y rend plus par plaisir : il est donc nécessaire de réaménager l'avenue de la République pour faire revivre le cœur de ville.

UN PROJET RÉALISÉ AVEC LES HABITANTS

- Réunion publique en février 2017
- Réunion publique sur le projet Villa Beausoleil en mars 2017
- Réunions du groupe de travail (19 avril, 3 juillet 2017...)
- Echanges avec les conseils de quartiers, les commerçants, les associations, le groupe de travail déplacement et circulation...

1 PROJET / 3 OBJECTIFS

- Requalifier le bâti et l'espace public
- Renforcer la vitalité commerciale
- Concilier les modes de déplacement

1. REQUALIFIER LE BÂTI ET L'ESPACE PUBLIC

- Un aménagement qualitatif (Pavés, candélabres à l'ancienne, végétalisation...)
- Une obligation de ravalement des bâtiments privés
- Les fils électriques enfouis ou cachés
- Les édifices les plus remarquables mis en lumière

2. RENFORCER LA VITALITÉ COMMERCIALE

- Des commerces menacés rachetés par la ville
- Un manager du centre-ville pour trouver des repreneurs
- Un guide pour unifier les réalisations de devantures commerciales
- Une subvention pour les travaux
- Un kiosque à journaux pour suppléer la fermeture de la maison de la presse

3. CONCILIER LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT

- Des trottoirs élargis pour permettre le croisement des poussettes et la flânerie devant les boutiques
- Une circulation automobile maintenue mais apaisée à 30km/h, pour favoriser un meilleur partage avec les cyclistes et les piétons
- Des zones de stationnement maintenues en nombre suffisant, sécurisées et une rotation des véhicules organisée pour profiter aux commerces
- Des lieux de convivialité créés

CALENDRIER

- Début des travaux : mars 2018
- Fin des travaux : septembre 2019

- ⇒ Utilisation des vacances d'été pour les travaux les plus bloquants
- ⇒ Suspension pendant les périodes de fêtes

➤ Déroulement en 3 phases

1. Hôtel de Ville : printemps 2018
2. Carré d'Art : été 2018
3. Section principale (par tronçons successifs) : automne 2018 > été 2019

SOUTENIR LE COMMERCE PENDANT LES TRAVAUX

- Garde d'enfants au Carré d'Art le samedi
- Voiturier pour faciliter le stationnement le samedi
- Accès garanti à tous les commerces pendant toutes les phases
- Publicité dans le magazine

QUESTIONS DIVERSES

Pourquoi les lampadaires de la rue Béranger n'ont-ils pas été changés alors que la rue a été refaite ?

Ces travaux sont prévus, les crosses des lampadaires seront changées prochainement, comme cela a été fait dans la rue d'Oly.

Qu'en est-il de l'agence postale ?

Grâce au recrutement d'un nouvel agent, la réouverture de l'agence postale est prévue début janvier.

Lorsque les tours de la Prairie de l'Oly seront détruites, où seront relogés les habitants : à Montgeron ou dans d'autres villes ?

Le projet verra le jour dans plusieurs années, il n'est pas possible de répondre précisément à cette question aujourd'hui. Il est certain en revanche que tous les habitants seront évidemment relogés.

Les conditions de vie dans les nouveaux bâtiments sont insupportables (infiltrations, problème d'isolation, présence de cafards) et la communication avec le bailleur est défectueuse. Que pouvez-vous faire ?

Batigère est en procès avec l'entreprise qui a construit ces bâtiments et ne peut pas faire les travaux tant que la procédure judiciaire n'est pas arrivée à son terme. La Ville comprend le désarroi des familles et s'engage à tout mettre en œuvre pour aider au relogement des plus fragiles.

Concernant les cafards, Batigère a réalisé plusieurs campagnes de désinsectisation sans succès car ils n'ont pas accès à l'ensemble des appartements. Afin de remédier à ce problème, la Ville a demandé de lancer une procédure sanitaire. Démarche certes plus longue mais qui permet sur autorisation de la Préfecture d'accéder à tous les logements.

S'agissant des problèmes de communication, le nouveau directeur régional de Batigère sera convié à la prochaine réunion du quartier afin d'entendre vos témoignages et comprendre ce que vous vivez.

Le quartier de la Glacière manque de commerces de proximité. Afin de redynamiser le quartier ne peut-on pas envisager qu'il y ait un marché ?

Il est difficile de faire vivre plusieurs marchés. La ville a déjà engagé une réflexion avec le gérant du marché Saint-Hubert pour des annexes à La Forêt et à la Glacière. Il en ressort malheureusement que l'offre n'est pas assez attractive pour les commerçants.

Si la Ville reçoit des propositions pour monter des « petits » marchés, elle mettra tout en œuvre pour les aider. A ce jour ces propositions n'existent pas.

En revanche, à l'Oly, la requalification de la Place du Soleil doit rendre le secteur plus attractif pour les commerces. Il faut travailler sur les commerces solidaires qui trouvent une rentabilité différente et apportent un service aux habitants.

Pourquoi les pompiers ont-ils du mal à se déplacer sur le quartier ?

Il convient de rappeler le rôle des pompiers, ils ne se déplacent pas pour des maladies bénignes, leur mission est de répondre aux urgences vitales.

De plus, ils ont malheureusement parfois des craintes à se rendre dans certains quartiers compte tenu de l'animosité que suscite l'uniforme. C'est une réalité, l'uniforme est une cible quel que soit le corps de métier qu'il représente. Il y a une heure à peine, un véhicule de la police municipale a été la cible d'un jet de pierre ici même.

Avez-vous du nouveau concernant l'épicerie du rond-point de La Glacière qui ouvre uniquement le soir et la nuit ?

Plusieurs interventions policières ont déjà eu lieu.

Une succession de plaintes avérées permettrait d'engager une procédure judiciaire.

Quant aux véhicules mal stationnés aux abords de l'épicerie, ils sont régulièrement verbalisés.

La réfection du Chemin du dessous des Vignes du Nouzet est-elle prévue ?

Ces travaux figurent au Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et seront réalisés avant la fin du mandat.

Peut-on espérer que le Val d'Yerres Val de Seine siège dans les locaux France Télécom ?

La Ville y est très favorable mais plusieurs sites sont envisagés. Une discussion est en cours avec les autres Maires de la communauté d'agglomération.